

La vidéosurveillance intéresse les autorités



Caméra de surveillance.

Le préposé à la protection des données a rendu son dernier rapport entièrement neuchâtelois. Depuis le premier janvier, cette autorité est active aussi bien dans le canton de Neuchâtel que dans celui du Jura.

En 2012, le préposé a eu 140 dossiers à traiter ; un nombre similaire à celui de 2011. Ce sont principalement les administrations communales et cantonales qui sollicitent son service avec 80% des demandes. Les requêtes des particuliers constituent le 20% restant.

Les questions de vidéosurveillance arrivent en première position des demandes. Les communes en particulier cherchent à savoir si elles peuvent installer des caméras de surveillance dans les déchetteries ou dans les cours d'école.

En deuxième position figure une nouvelle tendance qui se dessine sur internet. Certaines administrations sous-traitent à l'étranger la gestion des informations, ce qui peut causer une perte de contrôle sur les données stockées.

Le préposé à la protection des données s'est aussi penché sur la publication sur le web, par l'Etat civil, de données relatives à des naissances ou à des naturalisations qui n'auraient pas dû être rendues publiques sur internet. /sbe

<https://www.rtn.ch/rtn/Actualites/Regionale/20130320-La-videosurveillance-interesse-les-autorites.html>